

Le Canard Vigilant

Numéro **375** — Vendredi 13 mai 2022

Dans ce numéro :

- **CSE/CNI du 13 mai 2022 : la CGT réclame la réouverture des négociations salariales ! 2**
- **Déclaration du CCN (Comité Confédéral National) de la CGT 4**
- **La Cour de cassation au secours du barème Macron 6**



le Canard  vigilant

Une publication du syndicat CGT
des personnels de Natixis et ses
filiales.

Consultez le site intranet :

<http://syndicats.intranatixis.com/cgt/>

Consultez le site internet :

<http://natixis.reference-syndicale.fr/>



Le Canard Vigilant

Numéro 375 – Vendredi 13 mai 2022

CSE/CNI du 13 mai 2022 : la CGT réclame la réouverture des négociations salariales !

Déclaration de la CGT au CSE/CNI du 13 mai 2022, à l'occasion de la présentation des comptes du premier trimestre 2022.

La CGT profite de ce moment pour vous faire part d'une réalité subie par les salariés.

Comme personne ne peut l'ignorer, il se passe, pas loin de nos frontières, un drame humain, écologique, social et économique. Le conflit en Ukraine ne se limite pas entre un agresseur et un agressé. Dans un système mondialisé, c'est le système des dominos, si l'un tombe c'est le système qui tombe. Nous n'en sommes pas là, mais les dominos tremblent et les conséquences se font déjà sentir.

Même si les conséquences sont sans communes mesures avec ce que vivent les citoyens directement victimes de cette atrocité, les citoyens Français en subissent des effets indirects.

Nous subissons une hausse des tarifs énergétiques, des produits pétroliers, des produits vestimentaires et du quotidien, des produits alimentaires, et d'autres dont nous n'avons pas encore connaissance. Les salariés de Natixis vont aussi les subir, car **l'INSEE prévoit une inflation à 5,4%** d'ici fin juin (peut-être 10% d'ici la fin de l'année).

Peut-être direz-vous que nous sommes mieux lotis que nos homologues européens car le « quoi qu'il en coûte » de notre gouvernement a servi d'amortisseur, néanmoins ce choix nous allons devoir, nous les salariés, l'assumer et financer en grande partie (les actionnaires n'étant pas sollicités !).

Les fédérations syndicales ont pris la mesure des enjeux et une intersyndicale s'est formée pour porter des revendications salariales lors des négociations avec l'AFB. La question des salaires et du pouvoir d'achat est devenue un enjeu stratégique dans la dynamique économique et sociale, donc l'intersyndicale revendiquait 3,2 % d'augmentation salariale pour rattraper la faiblesse des augmentations dans nos entreprises.

Natixis, comme ses pairs, a royalement accordé une augmentation collective bien en dessous de la revendication syndicale portée à la branche, de 0,8% pour les salaires inférieurs à 70 000 euros avec un plancher à 300 euros. On ne peut parler de négociation quand en cas de désaccord, il y a une décision unilatérale d'une des parties. C'est une conception particulière de la négociation, car son but est de trouver un terrain d'entente, gagnant/gagnant mais in fine, on accepte ou on nous impose.

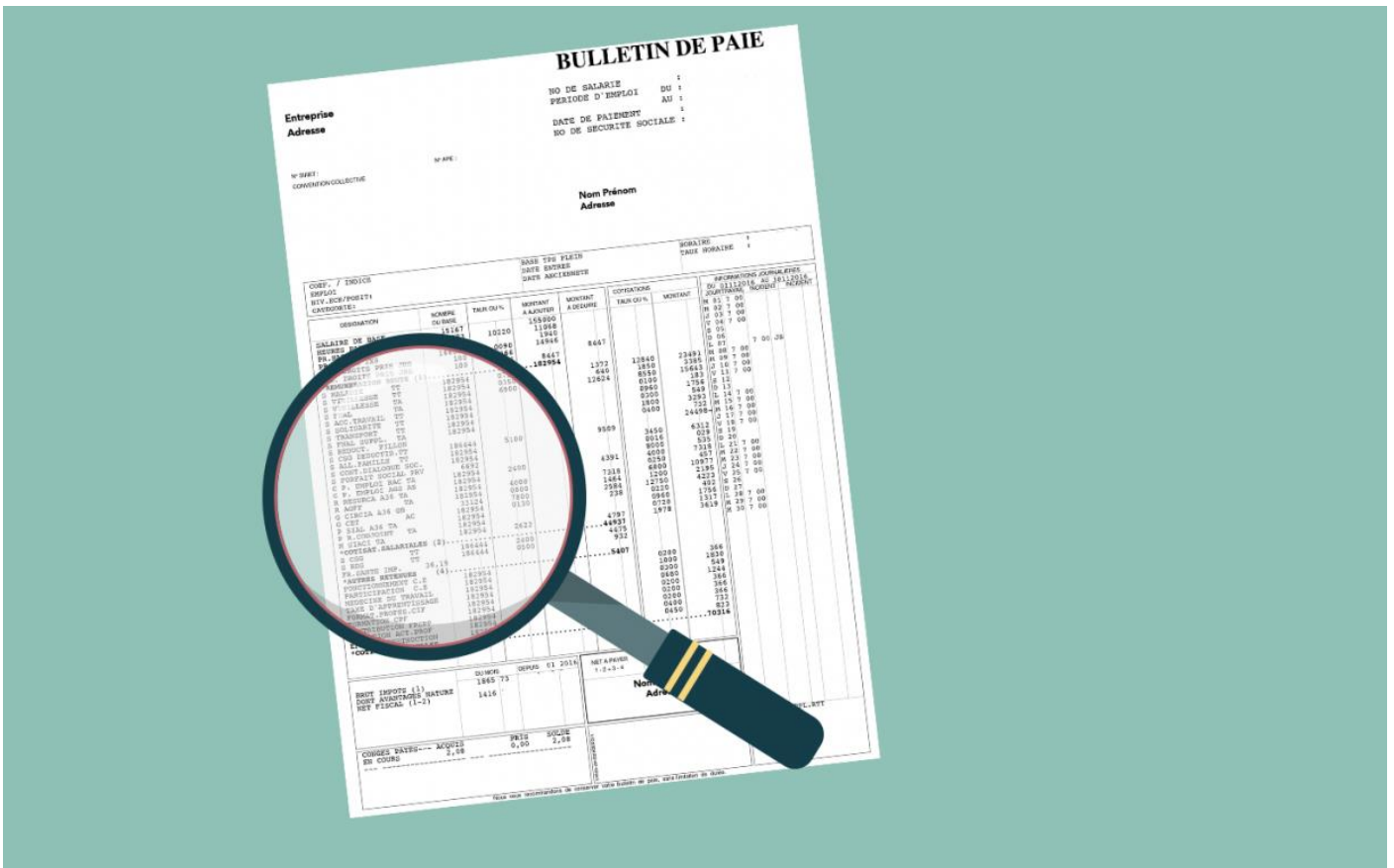
Vous seriez tenté de répondre que nous avons eu une participation et un intérêt d'une somme assez exceptionnelle, et c'est une vérité. Mais c'est aussi car nous avons eu - choix organisationnels, contexte économique et surtout implication des salariés - une belle année 2021. Donc c'est bien le fruit de notre travail sur l'année précédente et pas pour couvrir des événements de l'année en cours.

Le Canard Vigilant

Numéro 375 – Vendredi 13 mai 2022

Vous nous demanderez aussi, d'apprécier l'effort de l'entreprise sur l'abondement, lors de l'investissement sur les PEE/PERCO. Mais encore faut-il avoir la possibilité de ne pas utiliser cet argent pour des besoins immédiats ou accidents de la vie courante, le quotidien de certains salariés de Natixis. Nous tenons à rappeler que l'abondement est issu de la richesse produite par les salariés, tout comme l'ensemble des dividendes versés aux actionnaires, donc il nous semble primordial de revoir la répartition de la richesse produite.

La CGT demande, au regard de l'augmentation de plusieurs facteurs économiques, **une ouverture d'une négociation loyale d'un complément d'augmentation salariale collective, pour permettre aux salariés de Natixis de ne pas perdre de pouvoir d'achat.** Et pour cette négociation, pour qu'elle soit loyale, **d'avoir le premier dirigeant de Natixis, voire de BPCE, à la table des négociations**, car il faut que le décisionnaire participe aux débats. »



Déclaration du CCN (Comité Confédéral National) de la CGT



Appel

Comité Confédéral National de la CGT

Les organisations de la CGT réunies en CCN les 10 et 11 mai 2022 ont examiné l'actualité sociale, politique et la situation internationale.

La CGT rappelle que le combat contre la guerre est une priorité. Elle appelle ses syndicats à mener une campagne de haut niveau pour la paix et le désarmement dans le monde.

Elle exige de la France qu'elle mette tout en œuvre pour mettre fin aux tueries en commençant par l'arrêt des livraisons d'armes aux belligérants.

L'agression de l'Ukraine par Poutine et la guerre qu'elle a générée n'est pas celle des travailleuses et des travailleurs. C'est avant tout un conflit impérialiste notamment avec le rôle de l'OTAN pour la maîtrise des ressources naturelles, de voies de communication stratégiques et de zones d'influence géopolitique, ...

Il précipite les pays dans une spirale pouvant entraîner une généralisation de la guerre en Europe et au-delà.

C'est pourquoi la CGT réaffirme la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat, le respect des frontières et l'ouverture de négociations sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Les sanctions internationales ne doivent pas viser les populations qui sont déjà les premières victimes des guerres. Elles ne doivent atteindre ceux qui déclarent les guerres, décident de leur continuation et anticipent sur les marchés juteux de la reconstruction.

L'augmentation des salaires, des pensions, des prestations sociales sont au premier rang des préoccupations des salariés actifs, retraités et privés d'emplois.

L'inflation dépasse déjà les 4%. Elle pourrait atteindre et dépasser les 10% à la fin de l'année. Les prix des carburants, du gaz, des produits alimentaires, du logement s'envolent. C'est insupportable pour celles et ceux qui ne vivent que de leur travail. Ce sont les conséquences à la fois des choix politiques du gouvernement, des stratégies économiques du patronat et de la guerre en Ukraine.

La CGT salue le foisonnement de conflits sur les salaires, contre les fermetures d'entreprises et pour l'emploi dont l'intensité n'a pas diminué pendant la période électorale. Elle se félicite des nombreuses victoires gagnées par les salariés mobilisés, ce sont autant de points d'appui pour élargir tous ensemble le rapport de force et continuer le combat.

La CGT appelle les travailleur.e.s à agir sans relâche sur tous les lieux de travail, à amplifier et élargir la mobilisation dans tous les secteurs professionnels afin de gagner une augmentation conséquente des salaires et des pensions sur la base du SMIC à 2 000 € bruts, la revalorisation significative du point d'indice ainsi que le rétablissement de l'échelle mobile des salaires.

La CGT revendique comme mesures d'urgence le blocage des loyers, des prix des carburants, de l'énergie et des biens de première nécessité.

La CGT revendique le droit à la retraite à 60 ans à taux plein pour toutes et tous et anticipée pour les métiers pénibles ou astreignants et le maintien des régimes spéciaux. Elle porte la réduction du temps de travail à 32 heures, sans perte de salaire et avec la création d'emplois correspondants, des droits nouveaux pour la jeunesse.

Le Canard Vigilant

Numéro 375 – Vendredi 13 mai 2022

Une bataille de haut niveau pour obtenir une autre répartition des richesses doit permettre de mettre un terme à toutes les velléités du gouvernement et du Medef de diminuer les pensions, de repousser l'âge de la retraite, de démanteler les services publics, la sécurité sociale et l'assurance-chômage.

Ces combats sont gagnables par l'élévation du rapport de force, arrêts de travail, grèves, manifestations...

Dès aujourd'hui, les organisations de la CGT s'adressent à l'ensemble des organisations syndicales pour œuvrer à l'unité d'action la plus large dans l'intérêt des travailleuses et travailleurs.

Les grands conquies interprofessionnels ont toujours été gagnés par l'action des syndicats, singulièrement la CGT, et des salariés.

Ces victoires sociales se sont traduites par des prolongements et des décisions politiques.

Les revendications des salariés en termes de salaires, de pensions, de Sécurité Sociale, de services publics et d'urgences sociale et climatique, telles qu'elles sont portées par la CGT, ont contribué à l'indispensable rassemblement des organisations politiques progressistes.

Cette démarche inédite est de nature à donner confiance aux salariés, actifs, privés d'emploi, retraités et à la jeunesse. Mais rien ne se fera sans une mobilisation forte du monde du travail.

Les organisations du CCN décident de redoubler les initiatives la semaine du 6 au 10 juin en organisant différentes formes d'actions : réunions de syndiqués, déploiement auprès des salariés à partir du matériel mis à disposition, manifestations, marches des fiertés, interpellation des candidats aux législatives (hors extrême droite), organisation de débats publics autour de nos exigences revendicatives, etc.

Un bloc de députés progressistes, le plus important possible, à l'Assemblée Nationale doit permettre de traduire les conquêtes des salariés dans la loi.

Nous menons avec toute la force de notre organisation et les moyens qui sont ceux d'un syndicat, le combat contre l'extrême droite. Par nature, ce combat s'inscrit aussi sur le terrain politique. Pour faire reculer l'extrême-droite, une des priorités est de l'empêcher d'envoyer des élus au parlement. La CGT appelle les salariés à se mobiliser par le vote. Un des premiers éléments du rapport de force est de renforcer la CGT dans les élections professionnelles et par la syndicalisation.

La CGT appelle les travailleur.e.s à rester vigilants et mobilisés pour réagir contre tout projet de régression sociale. Elle décide d'analyser avec ses organisations la situation dès le lendemain de l'échéance électorale.

D'ores et déjà, elle décide d'une journée nationale interprofessionnelle de grève et de manifestation en septembre qu'elle souhaite unitaire.

Pour la CGT, il n'y aura pas de trêve estivale. Elle invite ses syndicats à s'inscrire dans toutes les initiatives qui contribueront à construire une rentrée sociale offensive et un processus de lutte dynamique.

Montreuil, le 11 mai 2022

La Cour de cassation au secours du barème Macron

La Cour de cassation au secours du barème Macron

Aujourd'hui, la Cour de cassation a rendu sa première décision sur le barème Macron encadrant les indemnités pour licenciement injustifié.

Au vu de la récente décision de l'OIT, saisi notamment par la CGT, conditionnant la validité de ce barème à la faculté que gardent les juges d'assurer une réparation adéquate du préjudice subi pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, on pouvait légitimement s'attendre à ce que la Cour de cassation se prononce aussi en ce sens... mais, non ! La haute juridiction vient au secours du barème tant apprécié du patronat.

Cette décision est scandaleuse. Elle est contraire à la convention OIT n°158 ratifiée par la France, comme l'a rappelé l'OIT dans son rapport.

C'est pourquoi la CGT va poursuivre la lutte contre le barème et pour les droits des salarié.e.s injustement licencié.e.s devant les juges du fond, par l'intermédiaire de ses défenseurs syndicaux et conseillers. D'autant que, d'ici quelques semaines, le Comité européen des droits sociaux, également saisi par la CGT, rendra sa décision.

La CGT est déterminée à mobiliser tous les moyens pour que la Cour de cassation fasse respecter les engagements internationaux de la France.

Plus largement, la CGT continuera de lutter contre la casse du Code du travail mise en œuvre, depuis de trop nombreuses années, par le président nouvellement réélu.

Montreuil, le 11 mai 2022

